

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 JUIN 2022

Délibération n°22-06-05

L'an deux mille vingt-deux et le 02 juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal de La Chapelle-Villars sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 34
- Nombre de Membres présents : 23
- Nombre de votants : 30
- Date de la Convocation : 18 mai 2022

### OBJET : HABITAT - FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR 2022

#### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

|                          |   |
|--------------------------|---|
| BESSEY :                 | M. Charles ZILLIOX -  |
| LA CHAPELLE-VILLARS :    | M. Jacques BERLIOZ -  |
| CHAVANAY :               | M. Patrick MÉTRAL ( <i>Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL</i> ),<br>M. Yannick JARDIN ( <i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i> ),     |
| LUPÉ :                   | M. Farid CHERIET -  |
| MACLAS :                 | M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -   |
| MALLEVAL :               | Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -  |
| PÉLUSSIN :               | M. Michel DEVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN,<br>Mme Agnès VORON ( <i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i> ) - |
| ROISEY :                 | M. Philippe ARIÈS ( <i>Pouvoir de M. Éric FAUSSURIER</i> ) -  |
| SAINT-APPOLINARD :       | M. Jacques GERY ( <i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i> ) -  |
| SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : | M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -  |
| SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :  | M. Serge RAULT ( <i>Pouvoir de M. Philippe BAUP</i> ), Mme Véronique MOUSSY,<br>M. Christian CHAMPELEY -                        |
| VÉRANNE :                | M. Michel BOREL ( <i>Pouvoir de Mme Martine MAZOYER</i> ) -   |
| VÉRIN :                  | Mme Valérie PEYSSELON.  |

#### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

|                    |  |
|--------------------|--|
| CHAVANAY :         | Mme Nathalie BÉAL ( <i>Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL</i> ),<br>Mme Brigitte BARBIER ( <i>Pouvoir à M. Yannick JARDIN</i> ) - |
| CHUYER :           | Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP ( <i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i> ) -   |
| PÉLUSSIN :         | M. Jean-François CHANAL ( <i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i> ) -   |
| ROISEY :           | M. Éric FAUSSURIER ( <i>Pouvoir à M. Philippe ARIÈS</i> ) -  |
| SAINT-APPOLINARD : | Mme Annick FLACHER ( <i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i> ) -  |
| VÉRANNE :          | Mme Martine MAZOYER ( <i>Pouvoir à M. Michel BOREL</i> ) -   |

#### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

|            |                              |
|------------|------------------------------|
| CHAVANAY : | M. Jean-Baptiste PERRET -    |
| PÉLUSSIN : | Mme Corinne ALLIOD KOERTGE - |
| VÉRIN :    | M. Cyrille GOEHRY.           |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220602-22\_06\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 09/01/2020

Le FSL est porté par le Département de la Loire et associe les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), les agglomérations, les communes, les communautés de communes, les distributeurs d'énergie, d'eau et de services de télécommunication.

Le FSL intègre :

- des aides financières pour les ménages de conditions modestes ayant besoin d'une aide pour accéder au logement ou pour s'y maintenir dans des conditions normales (impayés, de loyers, d'énergie, d'eau, de télécoms),
- un dispositif d'accompagnement social lié au logement,
- un dispositif de soutien aux associations mettant des logements à disposition aux personnes relevant du PDALPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées).

Le comité responsable du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées de la Loire a souhaité que les communautés de communes ou d'agglomération soient sollicitées pour une contribution unique (0,20 € par habitant et par an).

Dans le PLH 2018-2024 adopté par délibération du 30 avril 2018, l'action n°11 du programme d'actions « instances de pilotage et de suivi, animation et partenariat » prévoit cette contribution.

Il est proposé au conseil communautaire de participer au Fonds Solidarité Logement de la Loire pour un montant de 3 367,80 € pour l'année 2022 et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- Approuve la participation au Fonds Solidarité Logement de la Loire pour un montant de 3 367,80 € pour l'année 2022,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220602-22\_06\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 09/01/2020